

FORMATION : PREVENTION DU RISQUE ROUTIER & ECO CONDUITE



Cette formation s'inscrit dans le cadre d'une démarche préventive qui a pour objectif de sensibiliser vos salariés au risque routier, risque présent lors de leurs déplacements professionnels et lors des trajets domicile-travail. Aussi, dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels, l'entreprise doit prendre en compte les risques liés à la conduite au même titre que les autres risques.

Le risque routier est la première cause d'accident mortel lié au travail. Le code de la sécurité sociale distingue deux types d'accidents : l'accident du travail (ou accident de mission) et l'accident de trajet, donnant droit à une même réparation pour les salariés, mais qui a des conséquences financières et pénales différentes pour les entreprises.

- **30 % des accidents mortels du travail ont lieu sur la route.**
- **2 salariés trouvent la mort chaque jour sur les routes de France**
- **Plus de 5,3 millions de journées de travail perdues**
- **Coût estimé à 725 millions d'euros**

PREVENTION DU RISQUE ROUTIER EN ENTREPRISE

DEROULEMENT DE LA FORMATION – PARTIE THEORIQUE

1. Accueil - Présentation de la formation et des participants
 - Tour de table (court échange sur le vécu et l'expérience de la conduite).
 - Echange sur les attentes des participants et leur expérience de conducteur.
 - Définir le but et les modalités de la journée
2. Approche de la politique de sécurité routière
 - Comprendre les évolutions en matière de réglementation.
3. Etude cas d'accidents
4. Travail en sous-groupe
5. Données psycho-physiologiques
6. Les limites humaines
 - Tests d'attention visuelle, tests de cécité cognitive.
7. Les grands thèmes de la sécurité routière :
 - Module Vitesse
 - Temps de réaction, distance d'arrêt et de sécurité
 - Module Téléphone
 - Module produits psychoactifs (alcool, stupéfiants)
8. Évaluation de la formation
 - Bilan connaissance
 - Questionnaire de satisfaction
9. Remise d'un support
 - Attestation formation + livret sur le risque routier

PUBLIC : Tous les conducteurs(trices) utilisant un véhicule en mission ou son propre véhicule trajet domicile / travail.

OBJECTIFS :

- Conduire en sécurité son véhicule, intervenir sur le comportement routier, mieux appréhender sa conduite.
- Informer, comprendre et répondre aux problématiques du permis à points en fonction des règles juridiques et administratives.
- Avoir des notions sur l'accidentologie.

FORMATEURS :

Psychologues et/ou BAFM (animateurs certifiés par une formation à l'Institut National de Sécurité Routière et de Recherche)

METHODES MOBILISEES :

Méthode pédagogique : participative et expositive.

Moyens/outils utilisés : supports pédagogiques (power point, cas pratique, brochures, bilan..)

DUREE :

4 à 7h de formation théorique (selon vos besoins) + formation pratique : audit de conduite (durée à définir selon le nombre de participants).

LIEU :

Au centre ASR : 1 Rue du Benelux 44300 Nantes ou dans vos locaux si vous disposez d'une salle de réunion.

FINANCEMENT/REMBOURSEMENT :

Nos formations sont susceptibles d'être prises en charge par l'OPCA, CNAM, CARSAT, selon votre cas.